



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE DE QUARTIER LA FERME-GOMMONVILLIERS

Jeudi 9 novembre 2023 à 19h00 – Auditorium du Centre culturel

Présents

- Francisque VIGOUROUX, Maire
- Clément MOISON, Maire-Adjoint à la Transition écologique et à l'Urbanisme
- Patrick JOUENNE, Maire-Adjoint à la Sécurité, au stationnement et au devoir de mémoire
- Richard TURPIN, Maire-Adjoint aux Travaux
- Francis DELAPLACE, conseiller municipal en charge du conseil municipal des enfants
- Marine METIVIER, conseillère déléguée à la Maison de la Nature et de la Transition
- Nathalie SCANO-BREMARD, responsable du service Vie Quotidienne

50 participants

Ordre du jour

- Généralisation de la collecte des biodéchets en 2024
- Plan de gestion forestière du Bois de Normandie
- Parc Joliot Curie et nouveaux équipements
- Les mobilités
- Actualités du quartier

GENERALISATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN 2024

Dans le cadre de la loi « AGECE » de 2020, les communes et intercommunalités ont l'obligation de mettre en place la collecte séparée des biodéchets, au 1^{er} janvier 2024 pour les particuliers et les professionnels.

Qu'est-ce qu'un bio déchet

Les biodéchets sont issus de la préparation et des restes de repas, des produits périmés (sans emballage), aussi bien les fruits et légumes que la viande, le poisson et les fruits de mer (y compris les coquilles). Ils représentent près de 30% du bac d'ordures ménagères. Leur collecte de manière séparée permet de réduire la quantité de déchets dans le bac d'ordures ménagères. Les déchets végétaux sont aussi des biodéchets.

A quoi sert de les collecter et de les valoriser ?

Le tri des biodéchets permet de réduire les quantités de déchets incinérés. Leur traitement contribue à la fertilisation des sols et participe à l'économie circulaire. Cette action réduit les émissions de gaz à effet de serre.

Pour qui, la collecte des biodéchets est-elle obligatoire ?

Le SIOM, compétent en matière de collecte et traitement des déchets sur la commune, a engagé depuis 2021 la collecte séparée des biodéchets dans les écoles, marchés et entreprises. Depuis 2022, la collecte en porte-à-porte des biodéchets sur la base du volontariat est proposée aux Ignissois pour les secteurs pavillonnaires.

L'obligation repose sur le SIOM qui a la charge de fournir des solutions de tri à la source des biodéchets. Plusieurs possibilités sont proposées selon le type d'habitat :

- Collecte en porte-à-porte,
- Compostage (avec formations)

Le SIOM propose des composteurs ou lombricomposteurs à tarif préférentiel.

Le déploiement de plusieurs composteurs collectifs sur la commune est en cours.

Que deviennent les biodéchets ?

Les déchets végétaux collectés par le SIOM sont convertis en compost 100% naturel agréé pour l'agriculture biologique à Limours.

Un deuxième traitement est réalisé au sein d'un réseau d'agriculteurs méthaniseurs situé dans le nord de la France. Le biogaz produit est transformé en chaleur et en électricité. La chaleur est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude. Le biogaz peut être injecté sur le réseau de gaz de ville. Il est utilisé aussi dans les véhicules du SIOM roulants au GLV. Les résidus deviennent également un compost pour les champs des agriculteurs ou pour les jardins.

LE PLAN DE GESTION FORESTIERE DU BOIS DE NORMANDIE

Le Bois de Normandie a récemment été mis à l'honneur par les travaux de chercheurs retraités du musée d'Histoire Naturelle. C'est une zone de recherche paléontologique méconnue. On y retrouve plusieurs types de fossiles. Quelques exemplaires sont exposés à la mairie.

En parallèle, la Ville souhaite mettre en place un plan de gestion de la forêt pour assurer sa pérennité. En effet, le bois connaît des problèmes de ravinements, d'usages abusifs comme des pistes sauvages de vtt et certains arbres subissent des maladies (comme la maladie de l'encre). Sans action, la forêt pourrait progressivement disparaître d'ici 20 à 30 ans.

Le plan de gestion a été mené par des écologues qui ont observé la forêt pendant une année. Une étude du parcours de l'eau sera réalisée pour limiter le ravinement. Il est également prévu de mettre en place des zones de régénération. De nouvelles essences plus adaptées à l'évolution du climat seront plantées afin d'observer leur adaptation.

La Ville souhaite mobiliser les Ignissois volontaires sur l'ensemble de cette démarche. Des balades pédagogiques dans la forêt seront organisées.

➔ Un riverain questionne sur le coût de ce projet.

Le Maire indique que des subventions sont en cours de demande. Selon les réponses, les travaux devront être plus ou moins étalés dans le temps.

LE PARC JOLIOT CURIE ET LES NOUVEAUX EQUIPEMENTS PUBLICS

Dans le cadre du projet de réaménagement du secteur Joliot Curie porté par le bailleur social Seqens et Eiffage Aménagement, un nouveau parc public sera créé.

La démolition de l'immeuble du 2 Boulevard Marcel Cachin débutera au 1^{er} trimestre 2024. Une nouvelle résidence de même hauteur sera construite sur ce terrain. La nouvelle médiathèque de la commune de 800 m² prendra place en rez-de-chaussée, avec des volumes généreux comprenant un espace numérique et musical. De futures coopérations avec le nouveau centre Georges Pompidou de Massy pourront avoir lieu.

Les travaux de la nouvelle cantine ont débuté en novembre 2023. Le bâtiment sera respectueux de l'environnement et construit en bois avec une isolation en paille. Des visites du chantier seront proposées. La livraison de ce nouvel équipement est prévue en février 2025. La cantine provisoire sera retirée et le bâtiment anciennement « les lapins bleus » démoli dans les 2 ans à venir.

Un parc arboré d'un demi hectare prendra place sur ces espaces libérés. Créé et aménagé par l'aménageur, il sera restitué à la ville pour 1 euro symbolique. Les arbres majestueux seront conservés. La Ville attend des esquisses du projet pour les présenter lors des prochaines assemblées de quartier. Le principe est de créer un axe vert en direction de la salle des Ruchères, avec une végétalisation du parvis avec des plantations de haies et d'arbres. Le choix des essences d'arbres sera concerté.

Le gymnase Saint Exupéry sera reconstruit sur le secteur. Le gymnase actuel sera ensuite détruit. Une salle annexe sera aussi créée dans la zone d'activité dans les années à venir.

LES MOBILITES

➤ LA NAVETTE E

Ce service financé par les villes et l'agglomération Paris Saclay a été mis en place en 2021. La navette relie Igny à la gare de Massy-Palaiseau. Les véhicules roulent au GNV ou à l'électrique. C'est un service gratuit de transport de proximité à disposition des Ignissois. Depuis le 4 septembre 2023, la navette circule du lundi au samedi à partir de 21h30 pour prendre le relais de la ligne de bus 15 ainsi que le dimanche matin. Développer les navettes gratuites est une solution partielle mise en place pour démontrer la nécessité à Ile-de-France-Mobilités (organisateur des mobilités pour la région parisienne) qu'une extension est nécessaire.

➤ EVOLUTION DU RER C

Depuis plusieurs années, les utilisateurs du RER C sont confrontés au manque de fiabilité de la ligne. Une étude a été menée avec les communes situées entre Versailles et Massy pour demander à la SNCF de rendre la ligne autonome par rapport au reste du RER C.

A compter du 10 décembre la branche du RER C entre Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers sera déconnectée du reste de la ligne afin de ne plus être affectée par les incidents du réseau. Cette évolution s'accompagnera d'un élargissement de la fréquence des trains aux heures de pointes. Dans le cadre de la valorisation de la Vallée de Bièvre, les rames seront revêtues avec des photos de la nature et du patrimoine culturel de la vallée.

➤ REFLEXION SUR LA GENERALISATION DE LA LIMITATION A 30KM/H

De nombreux Ignissois interpellent la Ville régulièrement sur la vitesse excessive de certains automobilistes dans plusieurs rues. La Ville a lancé à l'automne une consultation sur la généralisation de la limitation de la vitesse à 30km/h. Un sondage en ligne est ouvert jusqu'à la fin de l'année. Plusieurs secteurs de la Ville sont déjà soumis à cette réglementation de la vitesse. Un des objectifs si le choix était confirmé est la cohérence globale de la limitation de vitesse sur la commune.

Le passage à 30km/h implique un changement d'habitude de conduite et un meilleur partage de la route. Il est nécessaire d'avoir une vigilance sur le contre-sens cyclable pour les voitures mais aussi pour les vélos.

- ➔ Plusieurs riverains s'inquiètent de la compatibilité entre les différents modes de déplacement, en particulier voitures/vélos. D'autres font remarquer qu'une partie des usagers respectera la limitation mais que ceux ne la respectant pas aujourd'hui ne s'y conformeront toujours pas avec ce changement. Certains riverains préféreraient l'installation de ralentisseurs et de STOP pour faire ralentir voitures et vélos. Des riverains ne sont pas favorables au contre-sens cyclable.

Vote et réactions des riverains : vote à main levée : 13 votes pour – 37 votes contre

➤ PLAN VELO

Le premier plan vélo a été réalisé en 2017-2018. Une actualisation de celui-ci est en cours. Les objectifs sont de relier les pôles principaux à vélo et les communes voisines. La Ville souhaite proposer des solutions alternatives à la voiture avec des aménagements spécifiques et efficaces selon les configurations des rues. Parmi les priorités figurent la rue Ambroise Croizat, la rue du Dr Roux et le chemin du Trou rouge.

- ➔ Un riverain demande comment réduire la vitesse des vélos qui empruntent la rue de l'étang dans la partie haute et ne respectent pas le STOP. C'est une rue pentue à double sens et avec le stationnement alterné une seule voie est utilisable et aucun croisement possible. Le riverain indique que la vitesse est importante et qu'il n'y a pas de ralentisseur.
- ➔ Un autre riverain, cycliste, répond que c'est effectivement un problème et qu'un travail de sensibilisation des néo utilisateurs est nécessaire. C'est aussi le rôle des associations cyclistes. L'implantation de ralentisseurs pour les vélos est aussi une solution. Depuis la pandémie, un véritable engouement pour le vélo est constaté.

Le Maire ajoute que les relevés de vitesse du radar pédagogique implanté récemment dans la rue Pierre Lescot indiquent que la vitesse en ville n'est pas excessive. Les 50km/h sont respectés par une très grande majorité des automobilistes. La vitesse ressentie par les piétons et riverains est généralement plus élevée que la réalité suite à des relevés de vitesse. Ce radar va être prochainement déplacé.

→ Des riverains interrogent sur le PLU et le nombre de places nécessaires lors de nouvelles constructions.

Monsieur Jouenne rappelle la nécessité de rentrer les voitures dans les garages des habitations.

→ Un riverain demande quels sont les retours d'expérience des autres villes qui n'ont pas la même politique qu'Igny en matière de stationnement ?

Il est indiqué que cela peut poser problème dans les rues limitrophes.

→ Un riverain demande de repositionner le miroir rue Pierre Lescot à l'angle de la rue du Bouton d'or.

→ Un riverain questionne sur la hauteur de la construction du futur nouvel immeuble rue Pierre Lescot, à côté du restaurant Thai et sur la gestion de la circulation lors du chantier.

Il s'agit d'un projet privé dont la construction s'élèvera en R+2+attiques. Une attention sur les circulations de chantier sera portée lors du démarrage des travaux.

→ Une riveraine signale la circulation en sens inverse de la rue Turbigo dans sa 2^{ème} partie par des véhicules et demande de mettre une flèche directionnelle au sol pour renforcer la signalisation « sens interdit ».

Monsieur Jouenne répond que cela n'est pas envisageable. La signalisation est bien en place. Un élagage de la haie qui obstruait la visibilité du panneaux sens interdit a été demandé. Cela ne justifie pas un marquage supplémentaire au sol puisqu'il y a déjà deux panneaux d'interdiction.

→ Il est indiqué qu'il manque un passage piéton rue Jules Ferry au niveau de l'intersection avec la rue Coquillière.

La demande est prise en compte et le nécessaire sera réalisé prochainement.

→ Il est également indiqué que le passage piéton en retrait de la rue de l'étang au niveau du miroir est mal placé.

→ Un riverain demande l'installation d'un miroir rue de la source à l'angle de la rue Pierre Lescot en raison d'une mauvaise visibilité.

Les services techniques vont étudier cette demande.

L'ACTUALITE DE VOTRE QUARTIER

Le Maire informe que la Ville réalisera à partir de janvier 2024 le recueil des demandes de titres d'identité.

➤ TRAVAUX

La Ville poursuit la rénovation du réseau d'éclairage public et continue à investir sur le remplacement des luminaires par du LED.

Le Maire annonce la reprise de la compétence voirie à partir du 1^{er} janvier 2024. La Ville fait le constat d'une défaillance dans l'entretien des voiries effectué par l'agglomération. Une nouvelle organisation sera mise en place afin d'améliorer le service.

➔ Un riverain demande quand les lignes aériennes seront enfouies.

Le Maire répond que dans un premier temps, la priorité s'est portée sur la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la réfection des voiries qui étaient très abimées. La réalisation de l'enfouissement est prévue dans un second temps. Les études vont être réalisées à partir de 2024 pour entamer les réalisations à partir de 2025.

➤ PROJETS

Le Maire réaffirme sa volonté de poursuivre l'achat de murs de commerces afin de dynamiser le commerce local. Prochainement une crêperie s'installera à l'arrière de la place de la Ferme.

➔ Un riverain demande quel est l'avenir de l'ancien laboratoire situé place de la Ferme

La Ville est en relation avec le propriétaire pour négocier un rachat.

La Ville est également en contact avec un commerçant souhaitant installer une maison de la presse place de la Ferme. L'ancien traiteur « Léon » pourrait laisser place à une nouvelle brasserie.

Fin de la séance